

869
*COMMISSION chargée d'examiner le projet de
Loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, ayant
pour objet de suppléer par des actes de noto-
riété à l'impossibilité de se procurer des expé-
ditions des actes de l'état civil dont les
originaux ont été détruits ou sont disparus
par suite de faits de guerre. (N° 764, année 1919).*

(Nommée le 10 février 1920.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : DE LUBERSAC.
- 2^e — GOUGE.
- 3^e — MORAND.
- 4^e — J. LOUBET.
- 5^e — PENANCIER.
- 6^e — CATALOGNE.
- 7^e — COLLIN.
- 8^e — GUILLIER.
- 9^e — LEMARIÉ.



Séance du 12 février 1912

1

Président: M. Lemaire
Secrétaire: M. Gouge.

Présents: MM. Lemaire, G. Lefevre,
Guillier, Renaud, Gouge, Renaud,
Viret.

M. de Tuberaie s'est excusé de ne pouvoir assister
à la séance, ajoutant qu'il était prêt à charger du rapport.

M. Guillier expose l'économie du projet de loi
et les motifs qui en rendent le vote nécessaire, et
même urgent, sans exposer de ses dispositions.

Il estime que, dans ses grandes lignes, ce projet
se présente de telle façon qu'il doit être voté par la
Assemblée; mais il critique l'article relatif à la révision
des timbres et pense qu'il y aurait lieu d'y apporter
des sanctions pour fautes de déclarations, comme
le prévoit la loi de 1872.

M. Gouge se rallie aux vœux, mais observe
qu'en raison de M. Guillier, si les modifications
qui seraient à apporter par la loi ne devaient
pas retarder beaucoup le vote définitif de la loi.

M. Guillier et M. Bernheim font remarquer
que ces modifications n'imposent tellement
qu'elles seraient acceptées facilement par la
Assemblée.

Des observations sont ensuite présentées par
M. Renaud et Guillier sur la question de coupe
laine.

Il est alors procédé à l'élection d'un Rapporteur.
M. Guillier est nommé à ces
fonctions à l'unanimité.

Le Président
Alexandre

Le Secrétaire
René Gouge

2

Séance du 17 janvier 1920

Président: M. Lemaire

Secrétaire: M. Gouge

Présents: MM. Lemaire, Gouge, Guillier, Penancier,
Moraud, de Lubersac, M. l'Abbé Collin
Rayneau...

La séance est ouverte à 1h. 38.

M. Guillier, Rapporteur, donne lecture de son
Rapport.

Après observations de M. Lemaire, Penancier
et M. Gouge, qui demande que le Procès-verbal de la
République soit tenu de toutes pièces l'acte
de notoriété au sujet de l'anodisme, le rapport est adopté avec cette addition.

Le Président

Lemaire

Le Secrétaire

René Gouge